



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

SYMPTTOM / EP

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPTTOM
DU JEUDI 24 JUIN 2021**

Date de convocation : le 25 mai 2021

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du jeudi 24 juin 2021

Le jeudi 24 juin 2021 à 18h30, le comité syndical du SYMPTTOM s'est réuni à la salle de La Capitelle, à MONISTROL sur LOIRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président.

Etaient présents :

Les membres titulaires, ci-après (22) :

- Mme ARSAC-DELAIGUE Nathalie
- M. AULAGNIER Jean-Paul
- M. BARRY Bernard
- Mme BAYET Evelyne
- M. BENEVENT Thierry
- M. BONNEFOY Christian
- M. BRAYE Yves
- M. CAPPY Laurent
- M. CONVERS Michel
- Mme DEFOUR Anne
- M. DUBOUCHET Éric, vice-Président
- M. FOURNIER Alain
- M. FREYSSENET Dominique
- Mme GIRAUD Josiane
- Mme LIOGIER Huguette pour suppléance de M. MOUNIER Anthony
- M. LYONNET Jean Paul, Président
- M. MARTIN Alain
- M. MONCHER Jean-Pierre
- M. MONDON Michel
- M. MOREL Pierre
- M. RIFFARD Patrick
- M. ROUCHOUSE Didier

Etaient absents excusés :

Les membres, ci-après (14) :

- M. ASTIER Thierry
- M. BONNISSOL Fabien
- M. CELLE Jean-Paul
- M. GESSEN Philippe
- M. GUINTA Calogero
- M. GROS Éric
- M. JOLIVET
- Mme LARDON Karine
- M. LIOGIER Pierre
- Mme MANGIARACINA Annie
- M. MEILLER Pascal
- M. MOUNIER Anthony, suppléé par Mme LIOGIER Huguette
- M. ROSIER Jérôme
- Mme ROUX Justine

🌀🌀🌀

A l'ouverture de la séance, à 18h30, Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres présents.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du comité syndical le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2021 dont chaque délégué titulaire a reçu communication, préalablement à la présente réunion.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président passe ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

🌀🌀🌀

❖ PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL

Le Rapport d'activité 2020 a été préalablement envoyé à chaque délégué.

Monsieur Le Président présente la première partie « contexte ». Il rappelle le nombre d'habitants, les compétences du SYMPTTOM, ainsi que son organigramme.

Mme PITAVAL Emilie (Responsable Technique) prend la parole afin de présenter les indicateurs techniques.

Verre :

La collecte est de la compétence des deux Communautés de Communes depuis le 01 janvier 2020.

Le verre est collecté par la société Minéris.

Le tonnage collecté en 2020, sur l'ensemble du territoire du SYMPTTOM est de 1 498,5 tonnes.

On remarque une augmentation de quasi 9% entre 2019 et 2020.

Monsieur Le Président demande si la collecte du verre fonctionne bien et si le nombre de colonnes est suffisant.

Monsieur DUBOUCHET Éric, vice-Président, explique qu'une étude est en cours sur la Communauté de Communes des Sucs, particulièrement sur la commune d'Yssingeaux, pour le déploiement de nouvelles colonnes verre et la réorganisation de certains points de collecte.

Papier :

La collecte est de la compétence des deux Communautés de Communes depuis le 01 janvier 2020.

Seule la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron est concernée.

Le papier est collecté par la société Suez.

Le tonnage collecté en 2020, est de 264,8 tonnes.

On remarque une diminution de 15,6 % entre 2019 et 2020, due à la crise sanitaire.

Textile :

La collecte est de la compétence des deux Communautés de Communes depuis le 01 janvier 2020.

Le textile est collecté par l'association AVI 43.

Le tonnage collecté en 2020, est de 77,4 tonnes au sein des 3 déchetteries.

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du jeudi 24 juin 2021

Monsieur Le Président précise que ces tonnages ne concernent que les déchetteries, il y a des PAV textile répartis sur l'ensemble du territoire.

Huile de vidange :

La collecte s'effectue depuis 2018/2019 uniquement en déchetteries.

Les huiles noires sont collectées par la société Chimirec.

Le tonnage collecté en 2020, est de 31,68 tonnes au sein des 3 déchetteries.

Les déchetteries :

Le SYMPTTOM gère 3 déchetteries (Monistrol-sur-Loire, Bas-en-Basset et Yssingeaux).

La fréquentation des 3 sites en 2020 est de 132 942 passages.

On constate une nette diminution (-18%) par rapport à 2019, due à la crise sanitaire.

Les sites ont été fermés 1 mois et ont réouvert partiellement à compter du 14 avril 2020, à raison d'un jour d'ouverture par site par semaine.

Monsieur Le Président ajoute que les visites ont été importantes dès la réouverture des sites, provoquant de longues files d'attente et nécessitant l'intervention des forces de l'ordre, pour la gestion de la circulation.

Monsieur MONCHER Jean-Pierre, délégué de la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron, constate qu'il s'agissait d'une erreur de fermer les déchetteries.

Monsieur Le Président précise que les sites ont été fermés sur la demande de la Sous-Préfecture. Il rappelle également que nous sommes les premiers à avoir réouvert nos déchetteries. Les services préfectoraux ont octroyé une autorisation d'ouverture pour une seule journée par site, afin notamment de prévenir les dépôts sauvages. Ce fût vite très complexe à gérer de par le flux important de personnes engendré. C'est pourquoi une demande a été faite pour élargir les jours d'ouverture.

Tonnages collectés en déchetteries :

- *Monistrol-sur-Loire : 5 816 tonnes de déchets collectés en 2020 (baisse de 15% par rapport à 2019).*
- *Bas-en-Basset : 3 073 tonnes de déchets collectés en 2020 (baisse de 6%).*
- *Yssingeaux : 3 564 tonnes de déchets collectés en 2020 (baisse de 7%).*
- *Ratios par habitants : 283,45 kg/hab./an*

Prix du marché d'évacuation des bas de quai des déchetteries :

- *Monistrol-sur-Loire : 131 591 €*
- *Bas-en-Basset : 73 685 €*
- *Yssingeaux : 97 341 €*
- *Total : 302 616 € dont 115 931 € uniquement pour les déchets verts*

Monsieur Le Président ajoute que les recettes liées aux reprises de certains matériaux (notamment ferrailles et batteries) sont incluses dans les calculs.

Monsieur Le Président précise qu'il est important de mener un travail sur les déchets verts, qui représentent 1/3 du coût global de nos déchetteries. C'est pourquoi un COPIL mené par Monsieur DUBOUCHET Éric, vice-président, élabore actuellement un dossier pour le contrôle d'accès sur nos sites, particulièrement pour les professionnels.

Les ressourceries :

Chaque déchetterie a un espace ressourcerie pour la collecte d'objet en bon état.
Des conventions ont été signées avec des associations du territoire pour la collecte de ces objets.
En 2020, 1 617 objets ont été collectés sur nos sites et distribués aux associations.

Monsieur Le Président précise que ces ressourceries fonctionnent depuis environ 4 ans. Qu'il a été important de mettre en place des conventions avec les associations, afin d'avoir une certaine traçabilité des objets distribués. Il s'agit d'un début de ressourcerie, un projet de plus grande envergure est prévu sur l'une des Communautés de Communes de notre territoire.

Les soutiens des éco-organismes :

En 2020, le SYMPTTOM a perçu 320 481 € de soutien par les différents éco-organismes. Cette somme n'est pas complète, il manque le liquidatif de Citéo, qui arrive avec un décalage d'un an. Il devrait être de l'ordre de 100 000 à 150 000 euros.

Monsieur Le Président ajoute que les soutiens perçus en 2020 devraient être du même montant que ceux de 2019.

Le traitement de la collecte sélective :

2334 tonnes collectés et transportés au centre de tri de Firminy
1356,16 tonnes de multimatériaux pour la CCMVR
16,06 tonnes d'emballages pour la CCMVR
264,8 tonnes de papiers pour la CCMVR
713,04 tonnes de multimatériaux sur la CCDS
Coût du traitement : 352 758,67 € TTC
Recettes liées à la reprise des matériaux : 79 518,35 € TTC (importante baisse)

Monsieur Le Président ajoute que nous sommes arrivés à un certain plafond. Les soutiens et reprises des matériaux ont fortement augmenté depuis 2012, mais ont plutôt tendance à stagner depuis 2016.

L'ISDND :

Répartition des tonnages : 18 617,47 tonnes pour 2020
Coût d'exploitation 2020 : 555 867 € TTC (marché à la tonne comprenant également des services).

Monsieur Le Président précise que le traitement des lixiviats est une charge importante pour le SYMPTTOM. Les lixiviats du casier D sont traités à la STEP de Monistrol et ceux du casier F sont collectés et traités par l'entreprise Suez sur le site de Borde Matin.

De plus, depuis un peu moins d'un an, le SYMPTTOM a passé une convention avec la Mairie de Monistrol-sur-Loire, afin que le service des eaux puisse gérer le réseau de lixiviats et d'eau sur le site de Perpezoux (on a eu quelques pollutions par le passé).

Le budget est également alourdi par les nombreuses analyses demandées par la DREAL.

L'ISDND :

Coût des travaux du casier D : 473 563,74 € TTC
Coût des travaux du casier F : 125 777,28 € TTC
Recettes des DAE : 847 069,72 € TTC

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du jeudi 24 juin 2021

Monsieur Le Président précise que les travaux du casier D concerne la couverture de ce dernier. Contrairement à d'autres ISDND, tous nos casiers dont l'exploitation est terminée, sont couverts. Rappel sur l'évolution de la TGAP : le moteur de cogénération a été enlevé par l'entreprise qui en avait la gestion. Une solution a été trouvée pour la récupération du gaz : mise en place d'un système de réchauffement des lixiviats, afin d'en déshydrater une partie. Ceci devrait permettre de diminuer les coûts de traitement des lixiviats (particulièrement ceux issus du casier F) et de maintenir une TGAP réduite, qui sera en 2025 à 65 €/tonne pour tout le monde.

L'ISDND :

Quantité biogaz collecté : 385 700 Nm³

Recette : 5 311,35 € TTC

Monsieur Le Président ajoute qu'il s'agissait d'une convention passée entre l'entreprise et le SYMPTTOM. Cela représentait une dizaine de pourcent de la revente d'électricité.

L'ISDND :

Quantité lixiviats envoyé à la STEP : 9 018 m³

Coût : 93 333,41 € TTC

Présentation des analyses des lixiviats, des eaux (souterraines, internes et externes) et des retombées atmosphériques.

Monsieur Le Président précise que si on a eu des problèmes sur les analyses c'est au moment on l'on a rencontré quelques pollutions (avril 2020). Passage devant le procureur à ce sujet, avec une sanction vis-à-vis de la Police de l'Eau, l'amende a été donnée à la société de pêche permettant le repeuplement et le réaménagement du ruisseau.

Tri et prévention :

Edition du bulletin 16 pages.

Annulation des événements liés à la crise sanitaire.

Atelier pneus : 2178 pneus jantés traités (13,98 tonnes de jantes pour une recette de 1 842,70 €).

Composteurs : vente au fil de l'année (11 de 345 l, 17 de 800 l et 3 lombricomposteurs en 2020).

Monsieur Le Président ajoute qu'il s'agit d'un service supplémentaire que l'on effectue, car les pneus jantés ne sont pas acceptés dans les autres déchetteries.

Depuis 2021, on organise des opérations composteurs et non plus des ventes au fil de l'eau. La première opération a été un succès.

37 5127 visiteurs en 2020 sur le site du SYMPTTOM (moyenne de 102,7 visiteur unique par jour)

Intervention dans les écoles : 21 classes sensibilisées (peu d'animations à cause de la crise sanitaire).

Projets du SYMPTTOM :

ISDND : fin d'exploitation du casier F début 2022, extension avec le casier E.

Mutualisation départementale de la compétence traitement/tri.

Déchetteries : contrôle des accès (COPIL travaille sur ce dossier).

Monsieur DUBOUCHET Éric, vice-Président, rappelle que le prochain COPIL déchetterie se tiendra le vendredi 25 juin à 17h dans les bureaux du SYMPTTOM.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques relatives au rapport annuel d'activités de 2020.

Aucune remarque de l'assemblée.

❖ PERSONNEL

➤ Mise à jour des modalités de fonctionnement des Comptes Epargne Temps (CET)

Monsieur le Président présente les modalités de fonctionnement du CET :

- Mis en place par délibération du 27 février 2014.
- Il permet aux agents qui le souhaitent, de capitaliser des droits à congés rémunérés (10 jours maximum par an, les agents doivent prendre au minimum 20 jours de congés annuels dans l'année). L'épargne concerne les congés annuels (CA) ainsi que les RTT et s'effectue entre le 15 novembre et le 31 décembre.
- Actuellement, l'indemnisation ou la prise en compte des congés dans le cadre de la retraite complémentaires ne sont pas permises. A cela s'ajoute, le plafond de 60 jours du CET qui n'est également pas inscrit.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques relatives aux modifications à apporter au CET.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

➤ Mise en conformité réglementaire du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Président présente les modalités de fonctionnement du RIFSEEP :

- Mis en place par délibération du 07 décembre 2017.
- Le RIFSEEP est la somme du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) et de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).
- Actuellement, il n'y a pas de CIA, or celui-ci est obligatoire.
- L'IFSE annuel serait remplacé par le CIA (50% pour l'assiduité, 50% selon l'entretien annuel)

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques relatives aux modifications à apporter au RIFSEEP.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

➤ Modalités de prise en compte des absences liées au COVID-19

Monsieur le Président présente les modalités de fonctionnement de la prime à l'assiduité (CIA) :

- Elle est divisée en 4, correspondant aux 4 trimestres.
- Il ne faut pas dépasser 5 jours d'absence (liée à un arrêt maladie) dans le trimestre, auquel cas la prime dudit trimestre est annulée.
- Dans le cadre des arrêts liés au COVID, il est demandé à l'assemblée de ne pas tenir compte de ses absences dans le calcul de cette prime.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques relatives à ces modifications.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

❖ LES MARCHES PUBLICS

➤ Autorisation de signature du marché d'évacuation et de traitement des bas de quais

Monsieur le Président présente les différentes modalités :

- Marché d'évacuation et de traitement des bas de quais se termine le 31/08
- Publication en cours pour le renouvellement du marché, fin des offres le 05/07
- La CAO doit se tenir fin juillet, pour l'analyse des offres et le choix des prestataires
- Les délégations d'attributions encadrent et autorisent la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur ou égale à 209 000 € HT.
- Compte tenu de la période estivale à venir, il ne sera pas possible de réunir le Comité Syndical avant le début du nouveau marché (d'un montant de 440 000 € HT/an sur 4 ans).
- Il est proposé d'autoriser M. Le Président pour la signature du marché (après avis de la CAO).

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

➤ Lancement des marchés attraités au casier E

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM a obtenu une autorisation d'extension du site de l'ISDND pour un casier E. Les services viennent également de recevoir l'autorisation de défrichage pour les parcelles concernées, qui pourra être effectué entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre.

Le casier F en cours d'exploitation arrive à son terme (début 2022). Les OMR vont être dirigées vers Altriom à partir du mois d'octobre.

Il est ainsi nécessaire de lancer plusieurs marchés concernant le casier E :

- un marché de maîtrise d'œuvre
- un marché pour l'aménagement du casier
- un marché pour l'exploitation du casier

Quelques problématiques au niveau du personnel :

- Pas de remplacement de Michel OLAGNON dans l'attente du syndicat départemental
- Départ de Lucile MERCIER (remplacée au 1^{er} septembre)
- Absence d'Emilie PITAVAL (pour congé maternité) [remplacée à partir du 05/07]
- Mise à disposition d'un des directeurs du Sictom Monts du Forez ou du Sictom Emblavez Meygal (pour la mise en place de la mutualisation, l'établissement des différents marchés attraités à l'extension du site de l'ISDND et les conventions avec Citéo pour l'extension des consignes de tri).

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques relatives à ces différents marchés.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

❖ DECHETTERIES

➤ Travaux de modification des accès à la déchetterie de Monistrol-sur-Loire

Monsieur le Président explique que le site de Monistrol-sur-Loire rencontre des difficultés d'accès liées à une entrée et une sortie unique, ne permettant pas le passage de 2 véhicules (contrairement aux sites d'Yssingeaux et de Bas-en-Basset comprenant une entrée et une sortie distinctes).

Des devis sont en cours d'élaboration pour le réaménagement de l'entrée du site. Des barrières seront également installées pour le contrôle d'accès.

L'assemblée sera tenue informée de l'avancée du dossier.

❖ ISDND

➤ Travaux de mise aux normes

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM a été mis en demeure par la DREAL de réaliser certains travaux de mise aux normes concernant les réseaux et rejets des lixiviats et des eaux sur le site de l'ISDND.

Des devis sont en cours d'élaboration pour la fourniture du matériel et la réalisation des travaux.

L'assemblée sera tenue informée de l'avancée du dossier.

❖ QUESTIONS DIVERSES

➤ Retour sur l'opération de vente de composteurs

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM s'est engagé en 2021 à réaliser deux campagnes de vente de composteurs (au printemps et à l'automne).

Après une période d'inscriptions, les citoyens de notre territoire ont pu venir chercher leur composteur le vendredi après-midi 18 juin et le samedi matin 19 juin, à l'ISDND (pour les habitants de la CCMVR) et aux Services Techniques d'Yssingaux (pour les habitants de la CCDS).

45 composteurs de 800 litres

74 composteurs de 345 litres

13 lombricomposteurs

☺☺☺

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques.

Monsieur le Président lève la séance à 19H57.

Il remercie les délégués du SYMPTTOM pour leur collaboration et leur patience.

Fait à Monistrol sur Loire, le 12/07/2021

Par délégalion
du Président,



Jean-Paul LYONNET

Laurent CAPPY